Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 037-213700115-20261019-DC20261019_38B-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie d'Avoine
BP 113 - 34, rue Marcel Vignaud
Indre-et-Loire - 37420

DECISION n°2026.10.19/38bis
Remplace la décision n°2026.10.02/38

--*

Programmation artistique et régie générale et technique du festival AZG 2027 et 2028

En vertu de la délibération en date du 30 mars 2026, il m'a été conféré délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

De ce fait, après analyse des offres, je décide de conclure un contrat relatif à la programmation artistique et régie générale et technique du festival AZG 2027 et 2028 avec les sociétés et pour les montants suivants :

- Lot 1 Programmation artistique : Association LE SON DU FRESNEL pour un montant annuel de 36.000,00 € HT,
- Lot 2 Régie générale et technique : Société LOUN'ART pour un montant annuel de 45.467,00 € HT.

La dépense sera constatée à l'article 611 du budget.

Fait à AVOINE, le dix-neuf octobre deux mil vingt-six.

Le Maire
Laurent LALOUETTE

Signé électroniquement par : Laurent LALOUETTE
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : Avoine - Maire

Tél. 02 47 98 11 11 - Fax 02 47 98 11 12
www.ville-avoine.fr

Réception du public :
le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
mardi, mercredi, jeudi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Le vendredi 16 h 30 / Le samedi de 9 h à 12 h